

Le service Information et soutien aux tuteurs familiaux est là :

- pour répondre à vos questions
- pour vous aider à protéger vos proches
- pour obtenir un soutien technique concret

Une équipe de professionnels est à votre disposition pour vous accompagner lors d'entretiens confidentiels.

► **Pour plus d'informations**
www.udaf92.fr



N'hésitez pas à nous contacter et à nous suivre sur LinkedIn en scannant le QR Code



Informations pratiques

► Accueil individuel sur rendez-vous

Saint-Cloud

Siège de l'Udaf 92
10 bis avenue du Général Leclerc
92210 Saint-Cloud

Bagneux

Parc Garlande
1 rue de l'Égalité
92220 Bagneux

► Permanence

Puteaux (2^{ème} lundi de chaque mois)

Maison du droit et de la famille
6, rue Anatole France
92800 Puteaux



Information et soutien aux tuteurs familiaux



Accueil téléphonique

du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00
01 84 19 11 90
istf@udaf92.fr

SERVICE GRATUIT



Communication : Udaf 92 - Mars 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique





1 Vous vous posez des questions

Une personne de votre famille ou parmi vos proches est en difficulté ; vous êtes tuteur ou curateur familial, vous allez bientôt le devenir, ou vous vous posez des questions :

- qu'est ce qu'une mesure de tutelle, de curatelle?
- comment devenir tuteur de mon père?
- je viens d'être nommé curateur, quelles sont mes responsabilités?



*La loi rappelle que la protection est un "**devoir des familles**" et privilégie le recours aux proches pour exercer cette mission.*

Elle reconnaît le droit à l'information et au soutien à la fonction de tuteur familial.

2 Nous vous apportons des réponses

L'Udaf des Hauts-de-Seine met ses compétences gratuitement, au service des personnes et propose :

- une information objective sur :
 - la législation
 - les droits de la personne protégée
 - les droits et les devoirs du tuteur familial...
- une aide technique pour :
 - la rédaction des requêtes
 - l'établissement de l'inventaire
 - la reddition des comptes...
- une écoute pour :
 - vous aider en cas de difficulté dans l'exercice de la mesure de protection.

